



SC.Horizon.Formation

SSCT RENOUVELLEMENT POUR LES ÉLUS DU CSE



OBJECTIF GÉNÉRAL

Développer les compétences des élus du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail pour leur permettre d'identifier, d'évaluer et de prévenir les risques professionnels, tout en agissant en acteurs responsables dans l'amélioration des conditions de travail, conformément aux articles L2315-18 et suivants du Code du travail.

OBJECTIFS

- Définir les missions, droits, devoirs et moyens du CSE en matière de santé et de sécurité.
- Perfectionner les méthodes nécessaires d'aide à l'évaluation des risques afin d'agir efficacement.
- S'approprier les méthodes d'analyse des accidents et des incidents par la méthode de l'arbre des causes.
- Devenir acteur de la démarche de prévention.
- Intervenir efficacement au sein de l'instance sur les questions de santé, sécurité et des conditions de travail

PROGRAMME

- Retours d'expérience de la commission SSCT
- Ajouts des aspects juridiques et réglementaires en matière de SSCT
- Rappel des fondamentaux de la prévention
- Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents
- Rappel de la prévention des risques professionnels
- Les Risques psychosociaux (RPS)
- Exercice d'application : construire et exploiter des arbres des causes sur un secteur choisi de l'entreprise
- Rédaction et mise à jour du DUERP et PAPRI Pact sur le terrain

Rappel:

- Le rôle et fonctionnement du CSE
- Les missions SSCT du CSE
- Les moyens alloués au CSE
- Les partenaires du CSE en matière de SSCT
- Les moyens d'action des membres du CSE
- Les maladies professionnelles et les accidents du travail
- La pénibilité au travail

Pour plus de 300 salariés:

- la commission SSCT
- les différentes commissions